



1. LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

→ Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne anime le projet de territoire du Parc et accompagne les différents signataires de la Charte 2013 >2025 (collectivités, habitants, acteurs institutionnels, associations, etc.) dans la réalisation des actions programmées.

Le territoire du Parc est composé de 150 communes (départements du Puy-de-Dôme et du Cantal) et compte 90 000 habitants.

Dès 2013, le Syndicat mixte a souhaité engager l'actualisation des différents inventaires du petit patrimoine existants, dans l'objectif de compléter et de numériser les données. L'ensemble de ces éléments sera transmis aux collectivités, associations, et valorisées auprès du grand public.

En 2013, un premier travail a été mené sur 46 communes. En 2015, le travail d'inventaire a été poursuivi sur 44 communes.

La mission de Service civique portera en 2016 sur 40 communes du Cantal.

2. LA MISSION

→ Recenser le petit patrimoine bâti (*fours, lavoirs, fontaines, croix, etc.*) non protégé et imaginer des pistes de valorisation auprès du grand public

- aller à la rencontre des acteurs du territoire (élus, associations, etc.)
- organiser un inventaire participatif sur une commune (avec les habitants)
- localiser les objets de petit patrimoine
- constituer une base de données
- participer à la valorisation de ces données auprès des différents publics

LE PETIT PATRIMOINE BÂTI : C'EST QUOI ?

Le petit patrimoine bâti, aussi appelé patrimoine vernaculaire, correspond à l'ensemble des constructions à usage fonctionnel liés à la vie quotidienne. Par exemple : fours, lavoirs, fontaines, et autres témoins de la vie économique et sociale du territoire.

3. PROFIL DU/DE LA VOLONTAIRE

- âgé entre 18 et 26 ans
- permis de conduire et véhicule (utilisation possible d'un véhicule de service)
- intérêt pour les thématiques suivantes : développement durable, patrimoine bâti, collectivités locales
- capacité relationnelles et goût pour le travail en équipe

4. EN PRATIQUE

→ 6 mois de volontariat : du 11 avril au 10 octobre 2016

- indemnités : 467,34 euros/mois
+ indemnité repas de 106,31 euros/mois

- couverture sociale (maladie, maternité, accident du travail) et cotisation à l'assurance retraite

- 35 heures/semaine

- congés à définir (deux jours/mois)

- formation en début de mission : premiers secours et accompagnement assurés par le Crefad Auvergne / rencontre avec les autres volontaires accompagnés par le Crefad

- possibilité de préparer une expérience de mobilité par la suite (chantier, volontariat européen, voyage, etc.)

→ pour candidater :

- lettre de motivation + CV (parcours)
- avant le 12 février 2016
- les entretiens auront lieu le 24 février 2016 au siège du Parc des Volcans (Montlosier, 63970 Aydat)

- candidatures à adresser par mail à : claire.lamy@crefadauvergne.org
et copie à jpapin@parcdesvolcans.fr